

Réunion extraordinaire du 7 février 1986

Le sept février mil neuf cent quatre-vingt six, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy Thivaud, maire.

Date de convocation: 31 janvier 1986.
Présents: M.M. Thivaud, Goueolo, Joseph,

Viollet, Borderon, Allary Bourreau, Darmauville, Phelipeau, Gourvèzeau, Vézigne.

Absents: n'ont.

Secrétaire de séance: M. Allary Francis

- Ouverture de Crédits Supplémentaires

Sur demande de M. le Percepteur de Villebois Lavalette, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise l'ouverture de crédits supplémentaires aux chapitres ci-après (par prélèvements sur les chapitres excédentaires).

compte 214: 275,00 F

compte 64: 1682,88 F.

- Indemnité de Conseil au comptable.

M. le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du 18 mars 1985 il a été décidé d'attribuer au percepteur de Villebois Lavalette, comptable de la commune, l'indemnité de conseil, instituée par l'arrêté du 16 décembre 1983 au taux plein du tarif mentionné à l'article 4 de cet arrêté.

Oz, à la date du 1er septembre 1985, M. Saubion, chef de poste à Villebois Lavalette, a reçu une autre affectation et M. François Fournier lui a succédé. Il y a donc lieu de renouveler cette décision au bénéfice du nouveau comptable. Le Conseil Municipal, où il est exposé, délibère et à l'unanimité décide que M. François Fournier, chef de poste à Villebois Lavalette, percevra à compter du 1er septembre 1985 l'indemnité de conseil au taux fixé par la délibération du 18 mars 1985.

Pour 1985, l'indemnité sera répartie proportionnellement entre les deux comptables, à savoir:

- 8/12 à M. Saubion

- 4/12 à M. Fournier

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 77
615 du budget.

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que des

- M^r le Maire donne lecture d'une lettre de M^r Housset, président du Conseil Général, expliquant les modalités de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des collèges.

Voirie

M^r le Maire communique au Conseil Municipal la nature des travaux effectués sur certaines voies communales ainsi que leur coût, mentionnés sur les feuilles de débit envoyées par les services de l'équipement. M^r Joseph s'étonne du prix élevé de ces travaux et rappelle qu'il n'était pas d'accord pour la réfection du chemin rural du Chaland Bas.

Le Conseil Municipal charge M^r le Maire de demander aux services de l'équipement des précisions sur ces factures, ainsi que sur la fourniture de certains matériaux dont le tonnage paraît excessif.

Les Conseillers Municipaux évoquent une fois de plus la possibilité de faire appel à des entreprises privées.

Dotation globale d'Équipement.

Lecture pour M^r le Maire d'une circulaire modifiant les modalités d'attribution de la D. G. E.

Le Conseil Municipal demande à être renseigné plus précisément sur le taux des subventions pouvant étre accordées pour des travaux de voirie.

travaux Salle de réunion.

M^r le Maire a demandé des devis aux différents corps de métier (voir réunion du 14/01/86)

ces devis seront communiqués au Conseil Municipal des réception, ou à défaut aux Commissions des Bâtiments communaux et des Finances.

Implantation salle des fêtes

M. le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'avoir recours à un architecte agréé qui procédera à l'établissement des plans pour l'implantation de la future salle des fêtes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à faire procéder par M^r Perot, architecte à Dignac, à l'établissement des plans pour l'implantation de la salle des fêtes.

je ne suis pas d'accord

je ne suis pas d'accord

Repas des aînés

Il sera offert pour la commune et aura lieu à l'école. Les travaux n'ont pas fait, aucune date ne peut être donnée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Outre les membres présents.

~~faire~~
~~l'heure~~

~~Magne~~

~~Haller~~